FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

AUX CHEMINOTS
CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 11 juin 2025

**ACCORD FORMATION
DANS LA BRANCHE FERROVIAIRE**

ACCORD FORMATION DE BRANCHE : UN OUTIL AU SERVICE DE PLANS SOCIAUX !

Le 5 juin dernier, une nouvelle séquence de négociations de branche sur la formation professionnelle a eu lieu. La Fédération CGT des cheminots a de nouveau porté ses revendications face à un patronat qui tente d'obtenir un accord ne créant aucuns droits nouveaux pour les cheminots et qui satisfait pleinement ses plans de restructuration !

Ce quatrième projet d'accord ne vise qu'à siphonner l'argent des cheminots (fonds paritaires et comptes professionnels de formation, CPF) pour financer ses plans sociaux et empêcher l'existence de nouveaux droits pour les cheminots en matière d'emploi, d'alternance et de formation professionnelle.

Pour la CGT, un accord sur ces thèmes devrait au contraire être un outil de pérennisation des emplois, constituer un levier d'acquisition des connaissances métiers, permettre à chaque cheminot d'élever son niveau de qualification et de construire son parcours professionnel. Ce serait juste et émancipateur !

LES VELLÉITÉS DU PATRONAT

Tout au long de ce projet d'accord, le patronat s'est évertué à créer un outil à sa main au détriment des cheminots et de leur salaire socialisé. Le patronat recherche systématiquement à réduire le supposé « coût du travail », dont les investissements de formation, pour augmenter ses profits. Ce faisant, il lorgne sur les fonds paritaires (millions d'euros issus du travail des salariés) destinés au financement de la formation choisie par les cheminots. L'enjeu : éviter aux entreprises de payer la formation professionnelle des cheminots résultant pourtant de leur propre politique.

Par ce biais, le patronat tente de contourner son obligation légale de formation professionnelle et son financement. Il entend donc capter ces moyens pour financer la reconversion de cheminots qui résulterait des politiques de restructuration des entreprises : suppressions d'emplois, disparition de métiers, polyvalence exacerbée…, donc faciliter leur mise en œuvre !

Annexée à ce projet d'accord, une liste des métiers dits « en tension » (qui recrutent énormément quand d'autres sont à réduire ou à faire disparaître) confirme les velléités du patronat qui entend s'assurer de l'employabilité des cheminots pour satisfaire les seuls besoins des entreprises. En effet, lorsque des postes sont supprimés, les seules propositions de reconversion sont, par exemple, les métiers de la conduite ou ASCT.

Alors que les luttes des cheminots se poursuivent contre ces politiques et leurs conséquences, qu'ils aspirent à demeurer dans leur métier et à construire leur parcours professionnel, le patronat mise sur le renoncement d'organisations syndicales pour valider ce projet d'accord, qui s'inscrit dans un mouvement de régression historique à l'instar de l'accord de branche Classifications-Rémunérations. Nous pouvons et devons l'empêcher !

pass cheminot-es
CONTRACTUEL-LES, STATUTAIRES DE TOUS LES METIERS DE TOUTES LES ENTREPRISES
TOUTES ET TOUS CHEMINOT-ES !
je suis pour, j'adhère !

263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr

UN PATRONAT EN ROUE LIBRE !

Pire, avec ce projet d'accord, le patronat souhaite organiser une mobilité professionnelle externe en facilitant les passerelles entre les différents métiers avec d'autres branches professionnelles pour faciliter et répondre à des plans sociaux. Ainsi, un cheminot formé électricien pourrait se voir proposer un emploi dans la métallurgie ou dans le BTP, dont les conditions et les droits sociaux sont par ailleurs bien moindres.

De surcroît, en considérant la formation comme un coût à réduire à son minimum, c'est bien la sécurité tout entière qui est bradée. Le patronat veut mettre en place une certification de branche Secufer, mais cette dernière n'entérinera pas les morts au travail dans le monde ferroviaire.

Aussi, toujours dans sa quête de ne répondre qu'à ses attentes, le patronat n'a aucune intention de reconnaître la formation effectuée. Il va jusqu'à imposer un parcours professionnel non souhaité à coups de restructurations.

Le quotidien des cheminots en termes de conditions de travail, de salaire et de santé au travail est sans cesse heurté par la signature d'accords toujours plus régressifs.

DE NOUVEAUX DROITS AVEC LE NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL CHEMINOT (NSTC)

Dans le cadre de son nouveau Statut du travail cheminot, la Fédération CGT des cheminots porte la revendication de la formation professionnelle :

- sur la formation en général :
  - la prise en charge systématique par l'employeur des formations qui répondent aux besoins de l'entreprise (y compris pour les parcours professionnels),
  - la reconnaissance systématique des formations suivies par les cheminots,
  - la formation exclusivement sur le temps de travail, avec prise en charge des frais de repas et de déplacement,
  - l'interdiction du recours au CPF du salarié pour répondre aux besoins de l'entreprise ;
- sur les formations « métiers » :
  - l'intégration pour tous les nouveaux recrutés d'un socle de connaissance permettant la compréhension du fonctionnement général du système ferroviaire et la maîtrise des risques. Le cahier des charges doit être travaillé par l'OPMQC et proposé pour validation à la CPPNI, garantissant ainsi l'unicité du niveau de connaissance apportée aux cheminots. Cette formation sera le préalable pour accéder aux formations « métiers »,
  - le développement de la formation par alternance sur les métiers du ferroviaire ;
- sur l'alternance :
  - un objectif chiffré d'alternance pilotée, avec engagement de recrutement en cas d'obtention du diplôme,
  - la limitation du dispositif d'alternance isolée afin de limiter les abus consistant à compenser le sous-effectif,
  - une rémunération qui ne peut pas être inférieure au Smic,
  - la prise en charge des frais de logement, de repas et de déplacement ;

La formation professionnelle est un maillon essentiel pour s'émanciper et donner du sens au travail.

ENSEMBLE, ALLONS GAGNER NOS REVENDICATIONS !